

ID: 039-243900560-20230601-DCC2023\_06\_080-AU

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



# DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

25 mai 2023

et qu'elle a été faite le

25 mai 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 31

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 16

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2023\_06\_080

#### Objet:

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des Conseillers territoriaux Socio-Educatifs à temps complet

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

## 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAI**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 1er juin 2023

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés: Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER Evans: M. Emmanuel BARBERET Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ougney: M. Cédric IVANES Ranchot: M. Gérard ROBERT Saligney: M. Gilbert LAVRY Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Antony BOURCET

#### Procurations de vote:

Mandants: Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Anthony FALCONNET (DAMPIERRE), M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Gérard ROBERT (RANCHOT).

Mandataires: M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), M. François GRESET (EVANS), M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), M. Jean-Louis MORLIER (RANS), Mme Séverine DEVILLE (RANCHOT).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

# SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI ID: 039-243900560-20230601-DCC2023\_06\_080-AU

# JEUNES ENFANTS A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIF A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet ;

Considérant que cet agent est sur la liste d'aptitude relative à la promotion interne 2022, il convient de modifier le cadre d'emploi du poste ;

Il convient donc de supprimer 1 poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet et de créer 1 poste dans le cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatif à temps complet.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 22 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 mai 2023;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 mai 2023;

Vu le tableau des effectifs;

### A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatif à temps complet;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET